

• VINGTIÈMES
des Biens-fonds &
deux sous pour livre
du Dixième.

ANNEE 1772

No. 95.
Ducat.



GÉNÉRALITÉ D'AUCH
ÉLECTION D'Armagnac
COMMUNAUTÉ de Monfort

RÔLE fait par Nous ETIENNE-LOUIS JOURNET,
Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des
Requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police &
Finances de la Généralité d'Auch, des sommes qui doivent être
levées en exécution de l'Edit du mois de Mai 1749, Déclara-
tions & autres Edits rendus depuis, & notamment de celles
~~qui sont échues ou échéances à venir~~, pour le premier
Vingtième, le second Vingtième, & les deux sous pour livre du
Dixième, sur tous les Biens-fonds, Maisons, Seigneuries, Fiefs,
Fermes, Domaines, Terres, Prés, Bois, Vignes, Marais, Pâca-
ges, Usages, Etangs, Rivieres, Moulins, & sur tous autres
Droits & Biens généralement quelconques, situés & possédés
dans la Communauté d' ~~Monfort~~ — — — Election
d' ~~Armagnac~~ — — — par les Nobles, Ecclesiastiques,
Officiers, exempts & privilégiés, Bourgeois & Habitans tailla-

X X
Renouard Cérera e quatuor
livres vingt cinq deniers.
payé le 25 abr. 1772 trois livres et 3^e
payé le 27 abr. une livre un sol cinq
deniers et 1772

3 - 14 - 7 - 9 - 6 - 1 - 5

ART. 64

M^o Broquerille quarante
neuf livres seize sols sept deniers
payé le 6 may 1772 quarante neuf livres
seize sols sept deniers et 49⁴ 16⁷ 0

45. 6. 4-10-7 : 49-16-)

ART. 65.

M^o Bucolomie soixante
cinq livres trente six cinq deniers
payé le 1er aout 1772 soixante cinq
livres trente six cinq deniers et 65 13 5 0

59 - 14 5 - 19 - 5 65 - 13 - 5

ART. 66

M^o ault^{me} Daboin trente
trois livres vingt sept sols sept deniers
payé le 21 abr.

don faisant la dersi^{me}
du aysé de 33⁰ 17⁵ 7⁰
en faveur de mon daboin
ordonna me pris au t^e propos
au bourse

- 30 - 16 3 - 1 - 7 33 - 17 - 7

et trois livres
- 33⁴ 17⁵ 7⁰

586. 6 58-12-8 644.18.8

city Deniers AR
F. M
deux deniers
payé le 27 abr
7

AR

Jean
Neuf Br
payé le 24 m
deniers et 18⁰
payé le 18 a

AI

Me
soixante
payé le 2 a
trente un denier
payé par le
sifafols, au

A

Perr
Mme
payé le 8
payé le 1

payé le 23 juillet 1772 tenuz sols deux deniers
9 - 13 28

ART. 70

Jean Durieu six deniers

Neuf sols six deniers

payé le 24 mai 1772 une livre neuf sols dix deniers et 14 sols 100
payé le 18 aoust 1772 cinq livres et 5 sols

5 - 18 - 11 - 10 - 6 - 9 - 10

ART. 71.

Mr de Camaignau

soixante sept livres deux sols

payé le 2 aoust 1772 par le commandant de Bougival
trente une livre cinq sols sept deniers et 31 sols 79

payé par le même le 4 aout cent cinq livres
seize sols cinq deniers et 35 sols 79

61 - 6 - 2 - 67 - 2 -

ART. 72.

Germain Broqueville dix

Neuf livres seize sols

payé le 8 juillet 1772 dix livres seize sols
10 sols 79

payé le 16 aoust 1772 neuf livres et 9 sols

18 - 4 - 1 - 16 - 19 - 16 -

745. 0 74. 10. 1 849. 10

Le v. mil sept cent soixante treize et li

Mongordie

R de ville

me comte de Louvigny

De la ville

Vingt premiers jours du mois de septembre dans l'hostel de ville de our faire
assemblée aux formes ordinaires de ce conseil général; tenue par l'apres
Civx Bourgues du rooy assisant au chef du peir et vicomte de fesme quest
juge de la ville de manneville grand fief de la baronne president. Ilz envoient
Laffitte, Breton, St martin, Bousset, ille, gaultier, garipuy, laubet, folaine,
labarraque pere, de la clauze, fraçois fibus, milae, Jean fauvet, le
gracian lecurt, le

Le stade de la communauté obreut quoique indument invité par
publie et au Brumaire de la Cuse suivant usage

Par monsieur, par quelqué premier consul a été dit qu'en conformité des
meius reglementz et usages de la presente communauté ilz envoient
de sa publike courtois les anulus a l'effe de nommement de nouveaux Consuls
et que les Consuls en charge sont tenus chaquer suivant leur rang de
proponer deux sujets pour à emploir les dites charges, ajoutants que
effet il a convoqué la presente assemblée pour déliberer à quelle propos
a propos.

Suo quivi il a été un arrimement de libere par la dite communauté
soit bue et enjument procedé a la nouvelle nomination des Consuls pour la
durente durente de cinq ans. Mil sept cent soixante quatorze
et de suite Mr marqué a nommé et choisi pour le premier rang
docteur en medecine et metre garipuy notaire, selon laquelle nomme a
pour le second rang Mr dirat et mathieu Breton
pierre Breton nommee et choisit pour le troisième rang quilleme lebore
et Bertrand milae.

Baptiste St martin nommee et choisit pour le quatrième rang vitale
et Blaize gaule.

Suo quivi le voix réunies par le dit maistre tenu il fut trouvé que la
pluralité de suffrages en la goulard docteur en medecine a été nommée
pour à emploir la charge fonction de premier consul, le sieur de la
Marchand pour second consul, le sieur Bertrand milae pour troisième
consul, et Blaize gaule pour quatrième consul, pour parer au exercer
les fonctions de leurs charges durant le restant de la presente anno
et pour le successeur de mil sept cent soixante quatorze a la charge ma
ire de pretur le brumaire aux formes ordinaires et ont signé devant
juge de fesme quest, prisidant, marqué 7^e consul, Laffitte proue
Bleton, St martin, Douat ancien jurat, folaine, laubet, de la clauze,
goulard, courtalz, labarraque, laubet, lecurt,

et ou les autres pour ne seavoie de ce que par nous.

Barquiss

Le mil sept cent soixante treize et le vingt sixme jour de
septembre se sont presentez par devant nous, comte de